

Bujumbura, le 23 juin 2014

### **Procès verbal**

L'an deux mille quatorze, le vingt trois juin, à quinze heures (GMT+2), s'est réuni par visioconférence Skype le Comité Consulaire près l'Ambassade de France au Burundi.

#### Y participaient :

M. Gerrit van ROSSUM, Ambassadeur, Président du Comité,  
M. Christian CALDARA, conseiller consulaire  
M. Jean GLISIA, conseiller consulaire  
M. Grégoire SCHWEBIGG, conseiller consulaire.  
Mme Ariane MUGABEKAZI, assistante à la section consulaire de l'Ambassade de France au Burundi

#### I. Introduction

L'Ambassadeur a remercié les conseillers consulaires pour leur participation à la visio-conférence et a tenu à excuser le consul, M. Ratti, qui n'a pu être présent. Le consul reste à disposition pour tout échange ultérieur.

L'Ambassadeur a présenté le projet d'ordre du jour comme suit :

- brève présentation de la communauté française au Burundi
- élection du vice-président du conseil consulaire
- questions diverses : les points école française, bourses scolaires, CCPAS et sécurité ont été rajoutés à la demande des conseillers

#### II. Point sur la communauté française

La communauté française au Burundi est composée de 473 Français inscrits, dont 84 binationaux, regroupés en 273 familles. C'est une communauté relativement jeune, en expansion depuis 3 ans. Elle comporte de nombreux volontaires, des employés d'ONG et d'organisations internationales, mais aussi des ressortissants installés de longue date qui ont noué des attaches familiales dans le pays.

L'Ambassadeur souligne la présence d'un nombre réduit d'entrepreneurs (2 architectes, 2 hôteliers, quelques restaurateurs) et d'une seule entreprise française de construction des routes qui compte un nombre plus conséquent d'expatriés.

#### III. Election du Vice- Président

M. Glisia s'est proposé pour les fonctions de Vice-Président. Il a été élu à l'unanimité.

#### IV. Questions diverses

- Ecole française de Bujumbura (association de parents d'élèves)

580 enfants sont inscrits à l'école dont 12 % d'enfants français. A la rentrée 2013, le CNED a été supprimé au collège au profit de l'enseignement direct. Parallèlement, l'école a soumis un dossier d'homologation pour l'ensemble du collège. Dans l'attente de la notification officielle de la décision, la direction de l'école et l'association des parentes d'élèves doivent être encouragées à persévérer dans leur demande, pour atteindre à terme l'homologation de l'ensemble du collège.

---

#### - bourses scolaires

Sur proposition de la CLB 1, la CNB a attribué 29.210 EUR de bourses à 16 élèves issus de 10 familles. 6 familles bénéficient d'une quotité de 100%. Une famille bénéficie d'une quotité de 44 %.

#### - CCPAS

Deux familles sont suivies par le CCPAS et bénéficient d'un SMSE, qui est indexé au taux de base, faible (257 EUR). La proposition d'un fonds, local ou régional, de solidarité de la communauté française pourra être examinée avec les conseillers lors d'une prochaine réunion.

#### - Sécurité

Au début du mois de mars il y a eu une manifestation politique qui a entraîné une intervention de la police qui a fait usage de ses armes en ville. Cet incident a permis d'évaluer notre dispositif de sécurité (alertes par SMS et/ou courriels) et de remettre à niveau le plan de sécurité local, les ilotiers, le réseau radio. Tous les moyens sont activés dans la perspective des élections de 2015.

Rappel a été fait également des risques de sécurité provenant de l'extérieur. Les messages de prudence sont régulièrement adressés à la communauté française.

Les conseillers consulaires seront rendus destinataires de la revue de presse de l'Ambassade.

#### IV. Conclusion

L'ambassadeur proposera une date à l'automne pour la prochaine réunion du comité consulaire. Cette réunion sera notamment l'occasion d'étudier les demandes de bourses scolaires CLB2 et les demandes effectuées au titre de l'aide sociale (CCPAS).

M. Gerrit van ROSSUM, Ambassadeur, Président du Comité

M. Christian CALDARA, conseiller consulaire

M. Jean GLISIA, conseiller consulaire

M. Grégoire SCHWEBIG, conseiller consulaire.

---